

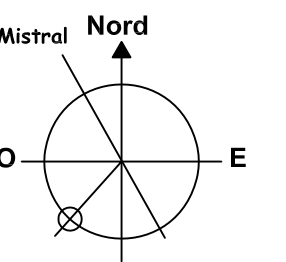
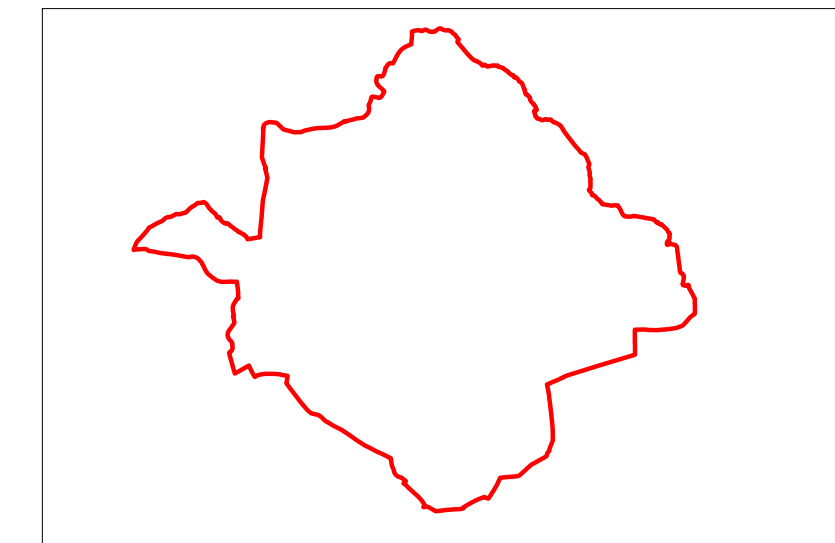
Plan Local d'Urbanisme

Modification n°1 - Dossier d'enquête publique

7.1.b Document graphique

Application de la loi Barnier
Droit de Prémption
Périmètre d'isolation acoustique

Echelle 1/10 000



Elaboration	Prescription 17 / 11 / 2003	Arrêt n°2 11 / 02 / 2013	Mise à l'enquête 29 / 05 / 2013	Approbation 21 / 11 / 2013
Modification n°1	Prescription 17 / 05 / 2016			

Atelier d'Urbanisme Michel LACROZE et Stéphane VERNIER
8, Place de la Poste 30131 PUJAUT
tel : 04 90 26 39 35 fax : 04 90 26 30 76

Origine cadastre - Droit de l'Etat réservés
Données cartographiques mises à disposition par le Conseil Général de Vaucluse - AXIT

LEGENDE

- Limite communale
- Principaux cours d'eau
- Voie bruyante: RD900, classé par arrêté préfectoral du 05 Août 1999 de catégorie 3
- ~ Largeur de secteur affecté par le bruit de part et d'autre de la RD 900 : 100 m. depuis le bord de chaussée
- - - Application de la loi Barnier article L 111.6 du code d'urbanisme: retrait des constructions de 100 m. sur le hameau des Lumières et 75 m. sur le reste du territoire. La distance est appréciée par rapport à l'axe de la RD 900.
- Périmètre du droit de préemption urbain, article L 211-1 du code de l'urbanisme

